ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 120188

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation de la démographie des chirurgiens-dentistes et les conditions de leur installation. Il est fait état d'un peu plus de quarante mille chirurgiens-dentistes en situation d'activité en France. Si notre pays compte environ un chirurgien-dentiste pour 1 500 habitants (un chirurgien-dentiste pour 1 600 habitants en Europe), les écarts entre régions et départements sont importants. Trois régions comptent 42 % des praticiens pour 36 % de la population. À l'inverse, un département comme celui de la Sarthe a une densité plus faible et trois cantons ne comptent déjà plus de praticiens même si pratiquement aucun Sarthois n'est à plus de dix kilomètres d'un cabinet. Dans les cinq prochaines années, l'effectif actuellement de 232 chirurgiens-dentistes devrait diminuer de près de 20 %. À ces considérations d'effectifs s'ajoute un constat sur l'accès aux soins prothétiques qui restent des soins chers notamment car mal couverts par l'assurance-maladie. Dans ces conditions, des mesures devront être prises pour assurer une meilleure répartition des praticiens sur l'ensemble du pays et une installation dans les zones fragiles. L'augmentation du nombre de praticiens dans les régions à faible effectif actuel, la régionalisation du *numerus clausus*, les incitations à l'installation et à l'exercice, l'organisation des stages actifs, la mise en place des stages obligatoires de l'externat, un meilleur accès par transports des patients notamment les plus âgés habitant dans les zones rurales et la mobilisation des collectivités de proximité en faveur de l'accueil de nouveaux praticiens constituent des pistes pour accompagner la transition et le rééquilibrage démographiques nécessaires. Elle lui demande les mesures qu'entend prendre le Gouvernement dans ce domaine.

Données clés

Auteur : Mme Marietta Karamanli
Circonscription : Sarthe (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 120188
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 11016
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)